



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE FINANCIER

Cent soixante-dix-huitième session

Rome, 4-8 novembre 2019

Budget des Commissions de lutte contre le criquet pèlerin 2019-2020

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Shoki AIDobai
Responsable de l'équipe chargée des acridiens, ravageurs et maladies transfrontalières
des végétaux
Division de la production végétale et de la protection des plantes
Tél: +3906 5705 2730

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



RÉSUMÉ

- La FAO compte actuellement trois commissions de lutte contre le criquet pèlerin:
 - i) la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (région orientale);
 - ii) la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale;
 - iii) la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.

- On trouvera dans le présent document les budgets approuvés par les trois commissions à leurs sessions de juin 2018 pour la région occidentale, de décembre 2018 pour la région de l'Asie du Sud-Ouest et de février 2019 pour la région centrale.

- Conformément aux traités portant création de la Commission [alinéa b) du paragraphe 4 («Questions administratives») de l'article IV des accords relatifs aux Commissions de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest et dans la région centrale; et alinéa c) du paragraphe 4 («Fonctionnement») de l'article VII de l'accord relatif à la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale] et suivant l'usage établi, le budget de chaque commission doit être présenté pour information au Conseil, lequel en confie l'examen au Comité financier, avant qu'il ne soit mis en application.

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note du budget des trois Commissions de lutte contre le criquet pèlerin.

Projet d'avis

- **Le Comité financier prend note du budget des trois commissions de lutte contre le criquet pèlerin.**

1. La FAO compte actuellement trois commissions de lutte contre le criquet pèlerin: la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.

1. Les trois commissions jouent un rôle de plus en plus important dans la mise en œuvre efficace et durable de la stratégie de lutte préventive que tous les pays touchés par des invasions acridiennes ont adoptée afin de réduire la fréquence, la durée et l'intensité des invasions en misant sur l'alerte et la réaction rapides, et la planification en vue des situations d'urgence. Les grands axes de cette action s'inscrivent dans le droit fil des cinq objectifs stratégiques de la FAO.

2. Les commissions bénéficient des fonds disponibles dans le fonds fiduciaire de chacune. Les fonds fiduciaires sont alimentés par les contributions versées des États Membres. Le budget est établi à chaque session biennale, en général sur la base d'un budget standard. Des montants supplémentaires sont parfois ajoutés pour utiliser les soldes non dépensés des années précédentes. En règle générale, à leur session, les commissions approuvent leur budget pour les deux années suivantes.

3. On trouvera en annexe les budgets proposés qui ont été approuvés par les commissions à leurs sessions de juin 2018 pour la région occidentale, de décembre 2018 pour l'Asie du Sud-Ouest et de février 2019 pour la région centrale.

4. Le budget proposé a été établi sur la base d'un budget standard qui est généralement approuvé par chaque commission, compte tenu du montant des contributions annuelles. À sa session suivante, chaque commission établit un budget plus précis pour les années considérées, en décidant d'utiliser ou non les soldes inutilisés et, éventuellement, d'apporter les ajustements nécessaires.

5. À sa neuvième session en juin 2018, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale a approuvé le budget pour 2019 et 2020 présenté à l'annexe A. Le budget finance les cinq résultats convenus du programme de travail de la Commission. Les principales activités à mener au titre du résultat 1 comprennent la réalisation de prospections conjointes dans les pays de la Commission, la tenue d'exercices de simulation de la planification en vue des situations d'urgence au niveau national, le renforcement des capacités, et l'appui technique et financier en cas de situations d'urgence. Les activités menées au titre des résultats 2 et 3 sont axées sur la formation aux niveaux national et régional, et sur l'appui apporté aux projets nationaux portant sur le criquet pèlerin, ainsi qu'aux projets de recherche et aux innovations au niveau régional sur le comportement du criquet pèlerin. Les activités menées au titre du résultat 4 visent la gestion antiacridienne intégrée et écologiquement rationnelle. Le résultat 5 est lié à l'appui apporté au fonctionnement du Secrétariat de la Commission, aux activités de communication et de plaidoyer et à l'organisation des réunions statutaires de la Commission.

6. À sa trente et unième session, tenue en décembre 2018, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest a approuvé le budget présenté à l'annexe B. La principale activité de la Commission est la prospection conjointe annuelle, d'une durée de 30 jours, menée des deux côtés de la frontière irano-pakistanaise dans les aires de reproduction printanière du criquet pèlerin. Les résultats de la prospection sont utilisés pour planifier la campagne d'été le long de la frontière indo-pakistanaise. Le reste des activités vise principalement à renforcer les capacités nationales d'alerte et de réaction rapides, en misant sur la planification des situations d'urgence, la formation, les biopesticides et l'utilisation de nouveaux moyens techniques. Il s'agit notamment de mettre en place le nouveau système eLocust3, pour l'enregistrement *in situ* des données recueillies sur le terrain et leur transmission en temps réel aux centres nationaux de lutte antiacridienne, ainsi qu'une version actualisée du système d'information géographique personnalisé (RAMSESV4.1 SIG) pour la gestion des données. Les responsables nationaux de l'information sur le criquet pèlerin dans les États Membres sont formés à l'utilisation de ces nouveaux outils dans le cadre d'un atelier annuel interrégional des Commissions de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale et en Asie du Sud-Ouest, ainsi que grâce à des visites d'experts et à un appui technique permanent fourni par le

Service d'information sur le criquet pèlerin de la Division de la production végétale et de la protection des plantes du Siège de l'Organisation. Afin d'améliorer les compétences du personnel de terrain, des cours de formation continuent d'être organisés au niveau national par les formateurs principaux nationaux et des supports de formation sont traduits dans les langues locales. On poursuit également l'achat de petites quantités de matériel permettant de maintenir une capacité opérationnelle de base et d'exploiter les moyens techniques appropriés.

7. À sa trente et unième session, tenue en février 2019, la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest a approuvé le budget pour 2019 et 2020 présenté à l'annexe C. Les programmes de la Commission sont axés sur les mesures à prendre pour agir en temps utile (amélioration des opérations de prospection, réseaux d'information efficaces, moyens de communication modernes, télédétection et techniques de gestion des données). Ces mesures ont permis de renforcer les capacités d'intervention qui permettent de mettre en place des traitements plus efficaces et plus respectueux de l'environnement, et ont apporté un appui au développement de la recherche appliquée dans les domaines de la lutte biologique, de la dynamique des populations, des méthodes de prospection et des préoccupations environnementales.

8. Vingt-six recommandations ont été approuvées par les États Membres qui ont participé à la réunion, notamment:

- un plan régional en cas de situation d'urgence qui permettra d'apporter un soutien technique et financier en matière de gestion antiacridienne aux États Membres qui auraient épuisé la presque totalité de leur capacité financière et autres ressources destinées à la prospection et aux traitements;
- la création d'une maîtrise de sciences en gestion antiacridienne, avec des cours et des activités de recherche supplémentaires, en collaboration avec l'Université des sciences et technologies du Soudan. Le programme a pour objectif de former des spécialistes dans tous les domaines de la gestion antiacridienne;
- l'utilisation de drones pour la surveillance du criquet pèlerin dans le cadre du système d'alerte rapide et de la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive.

Annexe A

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION OCCIDENTALE**Plan de travail et budget proposés pour les années 2019 et 2020****BUDGET DU FONDS FIDUCIAIRE**

GCP/GLO/898/MUL

Compte	Description	2019	2020
5013	Consultants	100 093	100 093
5014	Contrats	30 000	30 000
5020	Location de services (contrats locaux)	4 000	4 000
5021	Voyages	103 148	103 148
5023	Formation/Ateliers	5 000	5 000
5024	Matériel fongible	24 000	24 000
5025	Matériel non fongible	100 000	100 000
5028	Dépenses générales de fonctionnement	140 750	125 750
5029	Dépenses d'appui (13 %)	65 909	63 959
	TOTAL	572 900	555 950

Annexe B

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN EN ASIE DU SUD-OUEST**Plan de travail et budget proposés pour les années 2019 et 2020****BUDGET DU FONDS FIDUCIAIRE**

Compte	Description	GCP/GLO/897/MUL	
		2019	2020
5013	Consultants	8 000	8 000
5014	Contrats	10 000	10 000
5020	Location de services (contrats locaux)	3 500	3 000
5021	Voyages	72 109	72 109
5023	Formation/Ateliers	3 500	3 000
5024	Matériel fongible	4 343	4 343
5025	Matériel non fongible	2 500	2 500
5028	Dépenses générales de fonctionnement	34 138	34 138
6150	SAT	6 503	6 503
5029	Dépenses d'appui (13 %)	18 797	18 667
	TOTAL	163 390	162 260

Annexe C

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION CENTRALE**Plan de travail et budget proposés pour les années 2019 et 2020****BUDGET DU FONDS FIDUCIAIRE**

GCP/GLO/896/MUL

Compte	Description	2019	2020
5012	Traitements (agents des services généraux)	83 000	84 000
5013	Consultants	20 000	20 000
5014	Contrats	60 000	60 000
5020	Location de services (contrats locaux)	5 000	5 000
5021	Voyages	23 000	55 000
5023	Formation	125 000	195 000
5024	Achat de matériel fongible	40 000	40 000
5025	Achat de matériel non fongible	5 000	5 000
5028	Dépenses générales de fonctionnement	20 000	20 000
5029	Dépenses d'appui (13 %)	49 530	62 920
	TOTAL	430 530	546 920